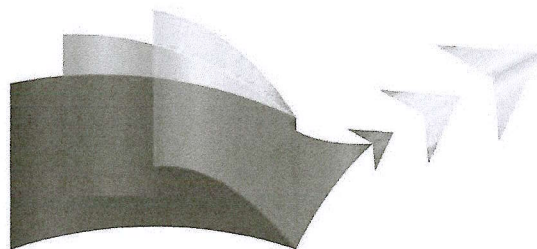


**"Certifié conforme
à l'original"**

DocuSigned by:
L. de Ferand y
48F8907501FB4FA...



SOPRESC

FONDS DE DOTATION L'ECOLE POUR LES PETITS

4175 AVENUE DES DIABLES BLEUS
VILLA ANGELYS
06360 EZE

Comptes annuels

01/01/2025 au 31/12/2025

SARL SOCIETE PROVENCALE D'EXPERTISE COMPTABLE - Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Siège social : 26 bd d'Avignon - BP 80024 - 84170 Montoux Tel : 04 32 81 08 20 Fax : 04 32 81 09 65 Email : contact@soprec.net

SARL au capital de 80 000 € - Siret : 498 909 456 00036 - Code APE : 6920 Z

4175 AVENUE DES DIABLES BLEUS
VILLA ANGELYS
06360 EZE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8
- <i>Annexe</i>	9 à 11

SOCIETE PROVENCALE D'EXPERTISE COMPTABLE
26 BD D'AVIGNON

84170 MONTEUX
0432810820

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

**FONDS DE DOTATION L'ECOLE POUR LES PETITS
4175 AVENUE DES DIABLES BLEUS
VILLA ANGELYS
06360 EZE**

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	641 531.10 Euros
- Produits d'exploitation,	0.00 Euros
- Résultat net comptable,	0.00 Euros

Fait à MONTEUX
Le 08/06/2026

GOFFINET Jean-Rémy
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances						
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement	641 506.00		641 506.00	699 999.95	58 493.95	8.36
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	25.10		25.10	44 897.52	44 872.42	99.94
Total III		641 531.10		641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	641 531.10		641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)							
Situation nette (sous total)							
	Fonds propres consommables	632 957.33	735 121.28	102 163.95	13.90		
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	632 957.33	735 121.28	102 163.95	13.90		
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
Total II							
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 792.00	4 542.00	2 250.00	49.54		
	Dettes des legs ou donations	962.00	4 759.00	3 797.00	79.79		
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	819.77	475.19	344.58	72.51		
Produits constatés d'avance							
Total V		8 573.77	9 776.19	1 202.42	12.30		
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88		

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	102 163.95		78 460.41		23 703.54	30.21
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	102 163.95		78 460.41		23 703.54	30.21
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	105 208.00		83 822.85		21 385.15	25.51
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	3.68				3.68	
Total II	105 211.68		83 822.85		21 388.83	25.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 047.73		5 362.44		2 314.71	43.17

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 009.73		10 426.67		6 416.94	61.54
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	4 009.73		10 426.67		6 416.94	61.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	4 009.73		10 426.67		6 416.94	61.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	962.00		5 064.23		4 102.23	81.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			305.23		305.23	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			305.23		305.23	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	962.00		4 759.00		3 797.00	79.79
Total des produits (I+III+V)	106 173.68		88 887.08		17 286.60	19.45
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	106 173.68		88 887.08		17 286.60	19.45
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
TOTAL II				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	641 506.00	699 999.95	58 493.95	8.36
50810000 COMPTE TITRES	641 506.00	699 999.95	58 493.95	8.36
DISPONIBILITES	25.10	44 897.52	44 872.42	99.94
51200000 INDOSUEZ CPT COURANT 187501	25.05	44 897.47	44 872.42	99.94
51210000 INDOSUEZ COMPTE TITRES 187502	0.05	0.05		
TOTAL III	641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88
TOTAL GENERAL	641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)							
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)							
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		632 957.33		735 121.28		102 163.95	13.90
10810000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES		986 552.00		986 552.00			
10890000 DOT.CONSUMPTIBLES INSCRIT RES.		353 594.67		251 430.72		102 163.95	40.63
TOTAL I		632 957.33		735 121.28		102 163.95	13.90
TOTAL II							
TOTAL III							
TOTAL IV							
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 792.00		4 542.00		2 250.00	49.54
40100000 FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVI		2 064.00				2 064.00	
40800000 FACTURES NON PARVENUES		4 728.00		4 542.00		186.00	4.10
DETTES FISCALES ET SOCIALES		962.00		4 759.00		3 797.00	79.79
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE		962.00		4 759.00		3 797.00	79.79
AUTRES DETTES		819.77		475.19		344.58	72.51
46701000 FONDATEUR - HUGUES DE FERAUDY		819.77		475.19		344.58	72.51
TOTAL V		8 573.77		9 776.19		1 202.42	12.30
TOTAL GENERAL		641 531.10		744 897.47		103 366.37	13.88

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE LA DOTATION	102 163.95	78 460.41	23 703.54	30.21
75320000 QUOTE-PART DOT.CONSUMPT AU RES	102 163.95	78 460.41	23 703.54	30.21
TOTAL I	102 163.95	78 460.41	23 703.54	30.21
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	105 208.00	83 822.85	21 385.15	25.51
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	2 100.00	2 076.00	24.00	1.16
62260100 HONORAIRES CAC ANNUEL	2 046.00	1 980.00	66.00	3.33
62260200 HONORAIRES JURIDIQUE ANNUEL	696.00	576.00	120.00	20.83
62261000 HONORAIRES HORS GESTION COURAN	120.00		120.00	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	19 180.35	7 871.10	11 309.25	143.68
62513000 TAXI	195.87		195.87	
62560100 MISSION FRATERNITE STE THERESE	49 811.00	50 000.00	189.00	0.38
62560200 MISSION ADTIA - ASS DVPT TOUR	30 800.00	20 892.00	9 908.00	47.42
62700000 SERVICES BANCAIRES	80.00	80.00		
62780000 AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SU	178.78	347.75	168.97	48.59
AUTRES CHARGES	3.68		3.68	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	3.68		3.68	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	105 211.68	83 822.85	21 388.83	25.52
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 047.73	5 362.44	2 314.71	43.17
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 009.73	10 426.67	6 416.94	61.54
76400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES	4 009.73	10 426.67	6 416.94	61.54
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 009.73	10 426.67	6 416.94	61.54
RESULTAT FINANCIER	4 009.73	10 426.67	6 416.94	61.54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	962.00	5 064.23	4 102.23	81.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		305.23	305.23	100.00
67258000 AUTRES CH.GESTION SUR EXS ANT.		305.23	305.23	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		305.23	305.23	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		305.23	305.23	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	962.00	4 759.00	3 797.00	79.79
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	962.00	4 759.00	3 797.00	79.79
TOTAL DES PRODUITS	106 173.68	88 887.08	17 286.60	19.45
TOTAL DES CHARGES	106 173.68	88 887.08	17 286.60	19.45
EXCEDENT OU DEFICIT				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 641 531.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 102 163.95 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2014-03, nous portons à votre connaissance les éléments suivants et extraits des statuts :

L'objet du fonds de dotation est de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à toute organisation d'intérêt général oeuvrant pour la scolarisation et l'éducation des enfants à travers le monde.

Le fonds de dotation a également pour but de faciliter l'épanouissement de l'enfant et de protéger tous les enfants, quel que soit leur nationalité, en France ou dans le monde, pour leur assurer un avenir.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Afin de permettre la réalisation de son objet, le fonds met en oeuvre tous les moyens qu'il juge appropriés, et en particulier :

- des actions menées auprès des populations concernées, de la formation des acteurs intervenants au niveau local ou de l'organisation de conférences ou colloques afin notamment de faire connaître des pratiques innovantes pouvant servir de référence,
- le soutien direct dans le domaine de la santé auprès des enfants fragilisés, avec le financement d'études scientifiques dans le domaine pharmaceutique,
- enfin des actions de coopération avec des organisations humanitaires et le soutien à tout projet en faveur de la protection de l'enfance.

Pour 2025, et comme les années précédentes, nos projets se situent à Madagascar et ils ont consistés à participer à la construction de six classes supplémentaires à Amandriana et de logements pour les jeunes mamans avec leurs bébés.

La dotation est consommable au fur et à mesure des projets réalisés et jusqu'à sa consommation totale, pour une période indéterminée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 792	6 792		
Impôts sur les bénéfices	962	962		
Autres dettes	820	820		
TOTAL	8 574	8 574		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 046 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Charges et produits sur exercices antérieurs

FONDS DE DOTATION L'ECOLE POUR LES PETITS

Siège social : Villa Angelys
4175, avenue des diables bleus
06360 EZE
SIREN : 911 099 745

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 juin 2026
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TABLE DES MATIERES

1. OPINION	3
2. FONDEMENT DE L'OPINION	3
2.1 Référentiel d'audit	3
2.2 Indépendance	3
3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS	4
4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES	4
5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS 4	
6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	5

Aux membres du Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION L'ECOLE POUR LES PETITS,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FONDS DE DOTATION L'ECOLE POUR LES PETITS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport et comprenant 7 pages en plus de notre rapport, soit un total de 13 pages.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

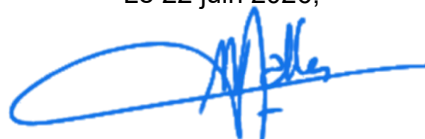
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon
Le 22 juin 2026,



FIDELIANCE RHONE ALPES SAS
Représentée par Jean-François MALLEN
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances						
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement	641 506.00		641 506.00	699 999.95	58 493.95	8.36
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	25.10		25.10	44 897.52	44 872.42	99.94
Total III		641 531.10		641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	641 531.10		641 531.10	744 897.47	103 366.37	13.88

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables	632 957,33		735 121,28		102 163,95	13,90
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	632 957,33		735 121,28		102 163,95	13,90
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 792,00		4 542,00		2 250,00	49,54
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	962,00		4 759,00		3 797,00	79,79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	819,77		475,19		344,58	72,51
	Produits constatés d'avance						
	Total V	8 573,77		9 776,19		1 202,42	12,30
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		641 531,10		744 897,47		103 366,37	13,88

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	102 163,95		78 460,41		23 703,54	30,21
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	102 163,95		78 460,41		23 703,54	30,21
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	105 208,00		83 822,85		21 385,15	25,51
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	3,68				3,68	
Total II	105 211,68		83 822,85		21 388,83	25,52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 047,73		5 362,44		2 314,71	43,17

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 009,73		10 426,67		6 416,94	61,54
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	4 009,73		10 426,67		6 416,94	61,54
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	4 009,73		10 426,67		6 416,94	61,54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	962,00		5 064,23		4 102,23	81,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			305,23		305,23	100,00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			305,23		305,23	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	962,00		4 759,00		3 797,00	79,79
Total des produits (I+III+V)	106 173,68		88 887,08		17 286,60	19,45
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	106 173,68		88 887,08		17 286,60	19,45
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 641 531.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 102 163.95 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2014-03, nous portons à votre connaissance les éléments suivants et extraits des statuts :

L'objet du fonds de dotation est de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à toute organisation d'intérêt général oeuvrant pour la scolarisation et l'éducation des enfants à travers le monde.

Le fonds de dotation a également pour but de faciliter l'épanouissement de l'enfant et de protéger tous les enfants, quel que soit leur nationalité, en France ou dans le monde, pour leur assurer un avenir.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Afin de permettre la réalisation de son objet, le fonds met en oeuvre tous les moyens qu'il juge appropriés, et en particulier :

- des actions menées auprès des populations concernées, de la formation des acteurs intervenants au niveau local ou de l'organisation de conférences ou colloques afin notamment de faire connaître des pratiques innovantes pouvant servir de référence,
- le soutien direct dans le domaine de la santé auprès des enfants fragilisés, avec le financement d'études scientifiques dans le domaine pharmaceutique,
- enfin des actions de coopération avec des organisations humanitaires et le soutien à tout projet en faveur de la protection de l'enfance.

Pour 2025, et comme les années précédentes, nos projets se situent à Madagascar et ils ont consistés à participer à la construction de six classes supplémentaires à Amandriana et de logements pour les jeunes mamans avec leurs bébés.

La dotation est consommable au fur et à mesure des projets réalisés et jusqu'à sa consommation totale, pour une période indéterminée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 792	6 792		
Impôts sur les bénéfices	962	962		
Autres dettes	820	820		
TOTAL	8 574	8 574		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 046 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Charges et produits sur exercices antérieurs

Anomalie de présentation liée à l'absence de mention du changement de méthode comptable dans l'annexe. L'impact est limité à 300 €, montant non significatif.
Cette omission n'est pas susceptible de générer de difficultés pour les tiers utilisateurs des comptes. En conséquence, il n'a pas été demandé d'ajouter une information spécifique relative à ce changement de méthode comptable.